



# Programme

*de soutien*  
aux Clubs de l'âge d'or





# 1 PROGRAMME *de soutien*

## aux Clubs de l'âge d'or

Ce programme s'adresse spécifiquement aux clubs de l'âge d'or qui sont reconnus officiellement par la Ville.

### 1.1 Objectifs

- *Apporter un soutien à l'organisation d'activités de loisir, de sport et de plein air par les clubs de l'âge d'or situés à Pointe-Claire.*
- *Simplifier le processus de demande de soutien pour les clubs de l'âge d'or.*
- *Assurer un soutien et un traitement équitable à l'ensemble des clubs de l'âge d'or.*

### 1.2 Soutien accordé

- *Subvention de 200 \$ aux clubs de l'âge d'or dont le nombre de membres est inférieur à 100.*
- *Subvention de 400 \$ aux clubs de l'âge d'or dont le nombre de membres est supérieur à 100.*

### 1.3 Conditions d'admissibilité

- *Être constitué en société à but non lucratif.*
- *Être dirigé par un conseil d'administration dûment élu.*
- *Avoir son siège social préférablement sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire.*
- *Assurer une saine gestion selon les principes généralement reconnus.*
- *Être inscrit sur la liste des clubs de l'âge d'or reconnus par la Ville.*

### 1.4 Modalités du dépôt des demandes

**Date limite : le 1<sup>er</sup> avril ou le 1<sup>er</sup> septembre.**

L'organisme doit remplir le **Formulaire de demande de soutien** (disponible à [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca)), y joindre tous les documents requis et acheminer le dossier à l'adresse suivante :

#### **Ville de Pointe-Claire**

Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire  
94, avenue Douglas-Shand  
Pointe-Claire (Québec) H9R 2A8